

GUIDE DE LA DÉMARCHE COSMOSS BAS-SAINT-LAURENT

Adopté par le Comité régional de coordination (CRC) COSMOSS
Le 3 octobre 2025

*Donner
une chance égale
aux jeunes
de s'épanouir*



TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF DU DOCUMENT	3
2. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA DÉMARCHE COSMOSS	3
3. PLANIFICATION STRATÉGIQUE RÉGIONALE 2024-2029.....	4
Mission	4
Vision	4
Valeurs	5
Cinq enjeux déterminants	5
4 grandes orientations et objectifs	5
4. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT COSMOSS.....	6
COMITÉ LOCAL DE COORDINATION (CLC).....	7
Son mandat.....	7
Ses rôles	7
Rôle du fiduciaire	8
La coordination et les ressources en soutien.....	8
Équipes locales d'accompagnement (ÉLA)	9
Autres instances territoriales.....	9
LE COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION (CRC) COSMOSS	10
Son mandat.....	10
LES COMITÉS AVISEURS DU CRC.....	10
La direction régionale et l'équipe régionale.....	10
COMITÉ DE TRAVAIL INTER-MRC (COTIM)	11
ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE PARTENAIRES.....	11
RENCONTRES ENTRE LES PARTENAIRES DES CLC-CRC.....	11
5. LES CONCEPTS CLÉS DE LA DÉMARCHE COSMOSS.....	12
1) Agir ensemble	12
2) Agir en prévention	13
3) Agir pour des changements durables.....	13
4) Agir pour prévenir la pauvreté et réduire les inégalités sociales	14
6. L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE ET SON DÉPÔT AU CRC	15
Les étapes d'élaboration du plan d'action stratégique	15
Les éléments d'appréciation	17
La démarche administrative et les balises	18
Dépenses admissibles	19
Dépenses non admissibles	19
7. LES CONNAISSANCES POUR MIEUX REJOINDRE LES JEUNES VULNÉRABLES ET LEURS FAMILLES	20
8. RÉFÉRENCES.....	29
9. ANNEXES.....	30
Aide-mémoire de la gestion des PAS COSMOSS pour les fiduciaires locaux.....	30
Foire aux questions (FAQ).....	31
Liste d'acronymes	32

1. Objectif du document

Ce document est un outil pratique destiné aux membres des Comités locaux de coordination (CLC) COSMOSS et aux différents partenaires. L'objectif est de faciliter la compréhension des rôles concrets inhérents à la démarche COSMOSS. Ce document sert aussi de guide pour l'étape d'élaboration du plan d'action stratégique. Il présente les concepts clés au cœur de la démarche et les conditions gagnantes à garder en tête pour maximiser les chances d'opérer des changements.

Documents complémentaires essentiels

- Convention d'aide financière : se référer à chaque CLC
- Site web [COSMOSS](#)
- [Planification stratégique 2024-2029](#)

2. Historique et évolution de la démarche COSMOSS

Une région mobilisée pour donner aux jeunes une chance égale de réussite

En 2004, des partenaires régionaux multisectoriels du Bas-Saint-Laurent, réunis sous l'acronyme COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé) ont convenu d'unir leurs forces pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes et de leur famille, de la conception jusqu'à l'âge de 30 ans.

Cette initiative, unique au Québec, s'inscrit dans une perspective globale de prévention de la pauvreté et des inégalités sociales de santé. En 2024, la vision stratégique est réaffirmée. Les partenaires de la Démarche COSMOSS sont engagés à développer et à maintenir un filet social de protection fort, afin d'outiller et d'accompagner les enfants et les familles dans les défis d'aujourd'hui et de demain.

COSMOSS est une démarche pérenne, agile et innovante, rassemblant des réseaux de partenaires unis qui travaillent en confiance, pour le bien commun. Ils ont la volonté de contribuer au développement de communautés résilientes et favorables à l'épanouissement des générations futures.

COSMOSS permet de mobiliser les communautés autour de cinq enjeux déterminants sur le parcours de vie des enfants et des jeunes :

- Développement des tout-petits
- Persévérance scolaire et réussite éducative
- Santé et bien-être
- Passage à la vie adulte
- Prévention de la maltraitance des enfants et des jeunes

COSMOSS s'appuie sur l'engagement des réseaux de la santé, du municipal, de l'éducation, de la petite enfance, de l'emploi et du communautaire, donc de différentes organisations qui dispensent des services aux jeunes et à leur famille.

En 2024, COSMOSS a célébré ses 20 ans de mobilisation en faveur des enfants et des jeunes du Bas-Saint-Laurent. Pour voir le [documentaire sur les 20 ans de COSMOSS](#).

Unir nos forces, pour que chaque jeune développe son potentiel

COSMOSS rassemble maintenant plus de 250 organisations qui collaborent dans la mise en œuvre de projets qui soutiennent le développement des enfants et des jeunes et qui contribuent à leur bien-être et leur santé.

Aujourd'hui, COSMOSS est une communauté bienveillante qui fait la fierté du Bas-Saint-Laurent. Et cette réussite s'appuie sur la volonté de centaines de femmes et d'hommes qui ont travaillé et travaillent sans relâche pour que les jeunes aient un avenir rempli de promesses.

3. Planification stratégique régionale 2024-2029

Afin de poursuivre son évolution, COSMOSS s'est dotée d'une [planification stratégique régionale](#) qui a permis de réaffirmer sa mission, sa vision, ses valeurs et ses enjeux. De plus, 4 grandes orientations et objectifs ont été fixés.

Mission

Unir les forces des organisations du Bas-Saint-Laurent pour favoriser le développement du plein potentiel des jeunes, de la grossesse à l'âge adulte, dans une perspective d'égalité des chances.

Vision

Basé sur ce que nous sommes, l'énoncé de vision est une projection forte de ce qu'on nous souhaitons être.

Les partenaires de la Démarche COSMOSS sont engagés à développer et à maintenir un filet social de protection fort afin d'outiller et d'accompagner les enfants et les familles dans les défis d'aujourd'hui et de demain.

COSMOSS est une démarche pérenne, agile et innovante rassemblant des réseaux de partenaires unis qui travaillent en confiance, pour le bien commun et qui ont la volonté de contribuer au développement de communautés résilientes et favorables à l'épanouissement des générations futures.

Valeurs

Engagement

Ensemble nous croyons à la mission de la Démarche COSMOSS et nous collaborons dans la mise en œuvre d'actions intersectorielles en ayant la certitude d'avoir un impact positif sur les communautés du Bas-Saint-Laurent.

Enracinement

Nous agissons ensemble depuis longtemps et pour longtemps en fonction des besoins et des spécificités de nos milieux.

Complémentarité

Nous collaborons dans un but commun, en cohérence et dans le respect de nos missions et de nos expertises.

Solidarité

Nous unissons nos forces avec bienveillance, ouverture et confiance afin d'assurer l'équité et l'égalité des chances aux jeunes du Bas-Saint-Laurent.

Agilité

Nous agissons avec souplesse et nous nous adaptons constamment, ce qui nous permet de saisir les opportunités et de réaliser notre mission.

Cinq enjeux déterminants

1. Développement des tout-petits
2. Persévérance scolaire et réussite éducative
3. Santé et bien-être
4. Passage à la vie adulte
5. Prévention de la maltraitance des enfants et des jeunes

4 grandes orientations et objectifs

1. Capter les défis actuels et à venir des jeunes et des familles, ainsi que les bonnes pratiques à privilégier.
 - Maintenir une vigie des défis vécus par les jeunes et les familles, ainsi que des bonnes pratiques à mettre en place.
 - Contribuer à l'appropriation et au transfert des connaissances nécessaires au travail sur les enjeux.
 - Développer notre compréhension des conditions favorables à l'accueil et à l'intégration des jeunes et des familles issues de l'immigration dans nos réseaux.
 - Développer une compréhension partagée des conditions favorisant la résilience et l'adaptation des jeunes et des familles aux changements climatiques.
 - S'assurer de la cohérence de nos actions avec les cibles gouvernementales en matière d'enfance et de jeunesse.

2. Réaffirmer qui sont les jeunes prioritairement visés par la démarche et s'assurer de les rejoindre.
 - Développer une compréhension commune de ce que sont la vulnérabilité et les inégalités de santé chez les jeunes et les familles.
 - Promouvoir les moyens efficaces de prévenir et de réduire la vulnérabilité et les inégalités sociales de santé.
 - S'assurer que les stratégies déployées rejoignent les jeunes et les familles en situation de vulnérabilité afin de leur offrir plus d'occasion de réussite.
3. Maintenir et augmenter l'engagement et la collaboration des partenaires sur tout le territoire.
 - Favoriser la synergie entre les territoires sur les enjeux et les actions communes.
 - Améliorer le rayonnement des retombées de la Démarche COSMOSS.
 - Favoriser l'intégration et l'adhésion de nouveaux partenaires.
 - Améliorer l'efficacité des processus de planification et de reddition.
 - Exercer une vigilance concernant la sursollicitation des partenaires sur des comités COSMOSS.
4. Améliorer les perspectives financières à long terme.
 - Assurer le renouvellement des ententes avec les partenaires financiers de COSMOSS.
 - Stimuler l'émergence de partenariats et de nouvelles sources de financement.
 - Assurer une vigie sur la scène politique et gouvernementale afin de saisir les opportunités de soutien financier.

4. Structure et fonctionnement COSMOSS

Des instances décisionnelles sont gardiennes de la Démarche COSMOSS, soit le Comité régional de coordination (CRC), ainsi qu'un Comité local de coordination (CLC) dans chacun des 8 territoires de MRC.



Comité local de coordination (CLC)

Son mandat

Engagés à soutenir les jeunes dans leurs parcours, ainsi qu'à assurer une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes, les membres des CLC sont les gardiens territoriaux de la Démarche COSMOSS. Ils travaillent en partenariat sur les cinq grands enjeux de COSMOSS. Ils s'assurent, entre autres, d'adopter et mettre en œuvre la plan d'action stratégique et de définir un mode de gouvernance incluant des comités de travail.

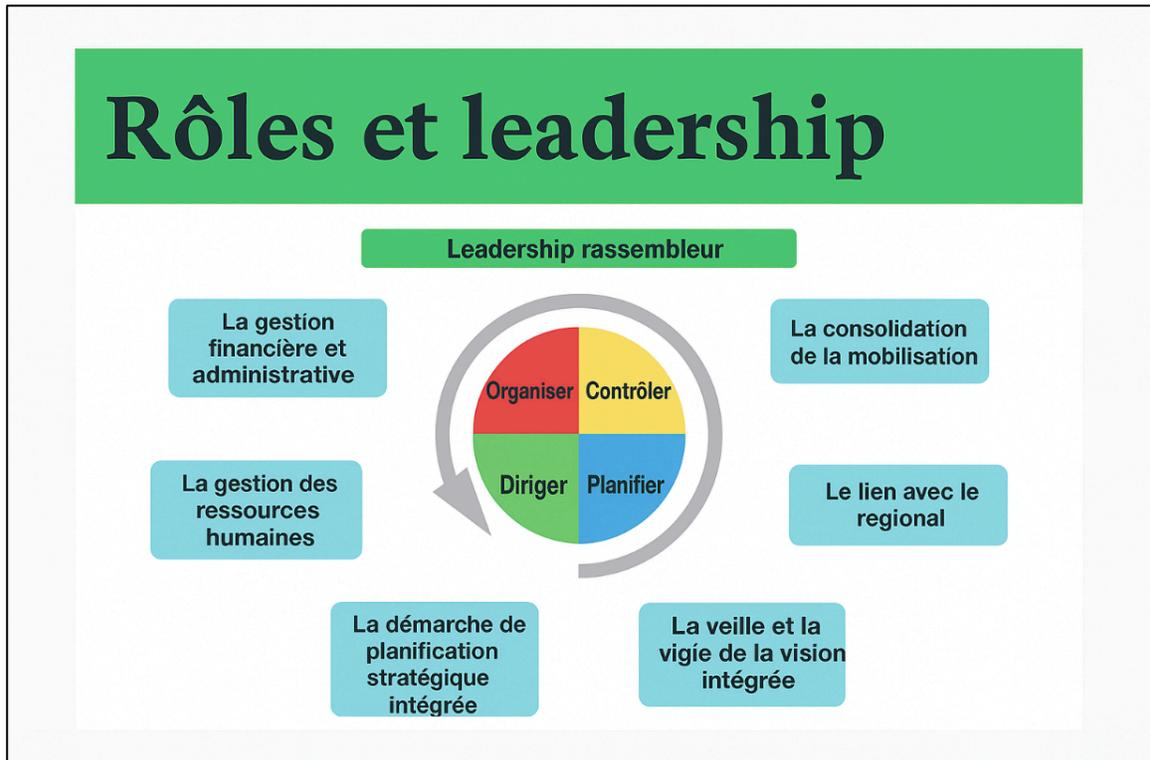
Le CLC est composé des gestionnaires des principaux réseaux du territoire, soit de la santé, du municipal, de l'éducation, de l'emploi, ainsi que du communautaire. La désignation des gestionnaires peut varier d'un territoire à l'autre, soit par strates d'âge, par enjeu COSMOSS ou par priorités de travail identifiées lors de l'élaboration du plan d'action stratégique.

Ses rôles

Chaque membre de CLC a comme rôle premier d'assurer la mobilisation de son organisation et la circulation de l'information au sein de son propre réseau, ainsi que sa collaboration et son implication active dans l'atteinte des transformations souhaitées. Certains exercent ce rôle en mettant par exemple un point de suivi à l'ordre du jour de leur réunion d'équipe.

Les membres du CLC font les liens avec les priorités de leurs organisations respectives. Ils mettent à profit leurs leviers et ressources, dans la mesure de leurs capacités et

priorités. COSMOSS n'émet pas de lettre d'appui à des projets ou initiatives, de commentaires sur ses partenaires et ne prend pas de position politique.



Rôle du fiduciaire

Pour soutenir la mise en œuvre de son plan d'action stratégique, le CLC désigne une organisation qui agira à titre de fiduciaire. Celui-ci assume la responsabilité de la saine gestion des fonds octroyés et agit à titre d'employeur des ressources humaines s'y rattachant. Le fiduciaire doit endosser ces responsabilités administratives en respectant les principes de cogestion avec le CLC, soit la recherche de consensus entre partenaires dans les décisions de gestion. Il est le signataire de la convention de financement et tient une comptabilité distincte par projet des sommes COSMOSS.

Comité de gestion

Le CLC et le fiduciaire peuvent décider de se doter d'un comité de gestion pour certaines tâches de gestion, notamment l'évaluation des besoins en ressources humaines et financières, les processus d'embauche et les suivis financiers.

La coordination et les ressources en soutien

Une ressource coordonne la Démarche COSMOSS dans chacun des territoires de MRC. Elle agit en support au CLC et voit à la bonne gestion de la démarche. La ressource coordonne l'exercice de planification stratégique et en gère la mise en œuvre et le budget. Elle exécute différentes tâches qui lui sont assignées par le CLC, tout en

étant la gardienne de la mobilisation. Elle s'assure de donner aux membres du CLC toute l'information nécessaire à des prises de décisions éclairées et de faire les suivis convenus.

En collaboration étroite avec le fiduciaire, elle est responsable de la conformité des processus administratifs, de la reddition de comptes au régional, ainsi que du soutien aux membres du CLC dans l'exercice de leurs rôles. Elle assume également la supervision des ressources affectées à la mise en œuvre du plan d'action.

Ressources en soutien

La coordination est appuyée par une équipe en soutien (agents de liaison et chargés de projets) pour assurer la mise en œuvre des actions prévues. Chaque CLC identifie ses besoins en ressources humaines et détermine les profils de fonctions nécessaires.

Les ressources peuvent, en fonction des besoins des communautés :

- assurer un rôle de liaison et de réseautage auprès des acteurs clés;
- agir en soutien-conseil sur le processus collectif de changement;
- alimenter les comités sur les balises dont il convient de tenir compte, ainsi que les connaissances, expériences ou programmes dont la communauté pourrait tirer avantage;
- soutenir la capacité d'analyse et l'appropriation des contenus par les acteurs clés;
- soutenir la recherche et la création de conditions favorables à la participation, à l'engagement, à l'évaluation et à l'apprentissage collectif.

Équipes locales d'accompagnement (ÉLA)

Au besoin, un équipe locale d'accompagnement est créée. Elle est alors constituée des ressources COSMOSS, d'une ressource de la Direction de la santé publique et d'un agent de développement territorial de la MRC. Les professionnels des MRC et du CISSS participent aux travaux dans une optique de complémentarité, de pérennité de la démarche et de l'engagement de leurs réseaux.

Autres instances territoriales

Chaque CLC choisit un mode de fonctionnement et met en place différents comités qui permettent de mettre en œuvre leur plan d'action stratégique. Peuvent s'ajouter à cela des assemblées de partenaires qui réunissent l'ensemble des acteurs afin de favoriser la concertation, le réseautage et le partage d'informations. Ce type de rassemblement peut également être tenu dans un cadre consultatif visant une prise de décision en lien avec les enjeux de COSMOSS et le plan d'action stratégique.

Le Comité régional de coordination (CRC) COSMOSS

Il assure la coordination et la cohérence de l'ensemble des actions liées à la démarche COSMOSS, dans le but de donner un soutien optimal aux jeunes et aux communautés. Il est le gardien de la démarche et de l'atteinte de ses visées. Il est formé des directions et de gestionnaires des grands réseaux régionaux et nationaux de la démarche.

Son mandat

- Déterminer les grandes orientations stratégiques de la démarche.
- Favoriser l'harmonisation des plans et mesures et en soutenir le déploiement.
- Appuyer les comités locaux de coordination dans leurs mandats.
- Approuver les plans d'action stratégiques territoriaux et les budgets.
- Consolider les leviers financiers nécessaires à la démarche.
- Représenter la région auprès d'instances régionales et nationales.

Il importe de mentionner que le CRC est l'instance régionale de concertation en persévérance scolaire au Bas-Saint-Laurent (IRC). Il est membre du Réseau Québécois pour la réussite éducative (RQRÉ) et membre du Collectif des Tables Intersectorielles Régionales en Saines Habitudes de Vie.

Les comités aviseurs du CRC

Le CRC compte sur trois comités thématiques aviseurs. Il s'agit de la Table intersectorielle en saines habitudes de vie (TIR-SHV), du Comité régional en petite enfance et du Comité régional en lecture. Ces comités déposent des recommandations au CRC quant aux priorités de travail et aux stratégies à mettre en œuvre, et ce, dans leurs champs respectifs. Ils ont d'ailleurs la responsabilité de mettre ces recommandations en œuvre une fois qu'elles sont entérinées par le CRC.

En soutien aux communautés, ces instances mobilisent les acteurs clés de la région, où les forces et les expertises de chacun sont mises à profit. Elles agissent également comme facilitateurs et comme courroies de transmission en faisant des liens entre l'offre de services des promoteurs nationaux et des ministères et les besoins des acteurs, dans un souci de complémentarité et de cohérence.

Le rôle des comités est de favoriser le réseautage au plan régional et inter-MRC, la formation, la promotion et la mise en œuvre de politiques gouvernementales, la mise en valeur des meilleures pratiques et l'évaluation.

La direction régionale et l'équipe régionale

La direction régionale de COSMOSS assure la coordination stratégique et tactique de l'ensemble des travaux locaux et régionaux. Elle est en soutien au CRC dans l'exercice

de ses rôles. Elle exerce aussi un rôle de veille et de vigie à l'égard des politiques et programmes provinciaux et s'assure de la contribution de la région aux cibles nationales pour l'ensemble des enjeux de COSMOSS. À ce mandat s'ajoute la supervision d'une équipe régionale composée d'agents affectés à l'accompagnement des milieux, d'une agente de communication, d'une agente régionale de coordination de la TIR-SHV et de chargées de projets régionaux.

Plus précisément les agentes d'accompagnement ont les principales responsabilités suivantes dans l'accompagnement des partenaires locaux et régionaux :

- l'observation et la veille;
- le réseautage;
- le transfert de connaissances et les avis-conseil sur les processus et savoirs;
- l'assistance au développement d'outils;
- le coaching;
- la liaison entre les paliers territorial, régional et provincial.

Elles coordonnent également des dossiers régionaux et sont porteuses d'expertise sur les 5 enjeux de COSMOSS. Elles soutiennent également le comité régional d'analyse des plans d'action stratégiques.

Les mécanismes de liaison territorial-régional

Comité de travail inter-MRC (COTIM)

À raison de quatre fois par année, l'ensemble des ressources COSMOSS des huit territoires sont réunies dans le but de se réseauter, de s'outiller et de développer leurs compétences. Cela permet la mise à niveau des informations sur des dossiers stratégiques, ainsi que la tenue de différents ateliers de formation et de codéveloppement répondant à des préoccupations spécifiques à la pratique de concertation.

Assemblée régionale de partenaires

Des rencontres régionales visant la mobilisation et le réseautage de l'ensemble des partenaires COSMOSS se tiennent tous les deux ans. Des conférences et des activités abordant des thématiques spécifiques aux enjeux de l'heure sont offertes.

Rencontres entre les partenaires des CLC-CRC

Afin de favoriser l'échange entre les huit CLC, ainsi qu'un dialogue constructif et constant entre le palier régional et territorial, des rencontres biennuelles réunissent les

membres du CRC et deux représentants de chaque CLC. Elles visent à alimenter les réflexions sur les enjeux et réalités des milieux, ainsi qu'à soutenir les CLC dans l'exercice de leur rôle.

5. Les concepts clés de la Démarche COSMOSS

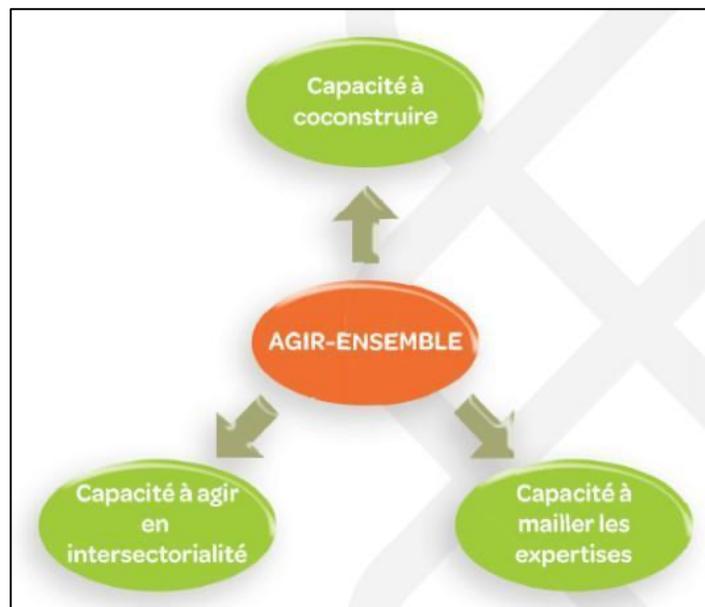
Pour atteindre les transformations souhaitées, quelques concepts clés sont au cœur de la démarche COSMOSS depuis ses débuts. Les concepts clés guident l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action stratégique des communautés.

1) Agir ensemble

La démarche COSMOSS repose sur le potentiel de chaque communauté, à l'échelle d'une MRC, dans laquelle s'engagent les acteurs clés qui ont à la fois des compétences et la capacité d'agir pour susciter, de façon concertée, des changements durables dans leur communauté.

« L'agir-ensemble a été défini comme étant la capacité collective de coconstruire, de mailler les expertises et d'agir en intersectorialité, tel que le montre la figure suivante. »¹

Agir ensemble et de façon concertée comporte de multiples défis. Pour les relever, certaines compétences sont essentielles et devraient idéalement être renforcées ou développées.



Source : <https://communagir.org/contenus-et-outils/nos-productions/les-competences-essentielles-pour-agir-ensemble/>

¹ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2022). *La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale* [Avis]. Gouvernement du Québec.

Les conditions de succès de l'agir-ensemble sont :

- Les partenaires concernés (santé, municipal, éducation, emploi, petite enfance et communautaire) sont présents et mettent à profit leurs compétences et leur capacité d'agir. On peut penser ici à leur expertise, leurs ressources humaines, leur influence politique ou leur réseau.
- Ils font consensus sur les transformations souhaitées, les diverses stratégies à mettre en œuvre, les mécanismes de suivi et d'évaluation.
- Ils font consensus sur un mode de gouvernance de mise en œuvre du plan d'action stratégique, incluant un Comité local de coordination (CLC) et des comités d'action.
- Ils s'engagent et mobilisent les ressources et expertises de la communauté dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique.

2) Agir en prévention

La démarche COSMOSS s'inscrit dans une perspective globale de prévention des inégalités sociales de santé. Les efforts sont centrés sur l'action en prévention, le réseautage intersectoriel, la continuité et la complémentarité des services.

La prévention consiste à agir en amont sur des facteurs de protection, pour favoriser la santé et le bien-être des personnes, ainsi que pour réduire le risque de développer ou d'aggraver une problématique.

Agir en prévention permet de limiter les effets causés par les facteurs de risque ou leur cumul chez l'enfant, le jeune et sa famille. Ainsi, des parents valorisés et outillés évoluant dans des milieux de vie favorables au développement des enfants représentent un gage de prévention de la pauvreté et des autres problématiques, telles que le décrochage scolaire, les dépendances et la maltraitance.

Agir en promotion et prévention implique aussi d'accroître les facteurs de protection, soit les influences positives, qui améliorent ainsi la résilience, la santé physique et la santé mentale des jeunes.

3) Agir pour des changements durables

La pérennité doit se planifier collectivement dès le début de l'élaboration des stratégies⁴. Il est donc important de bien réfléchir ensemble aux changements que nous voulons produire et aux objets à pérenniser, tels que :

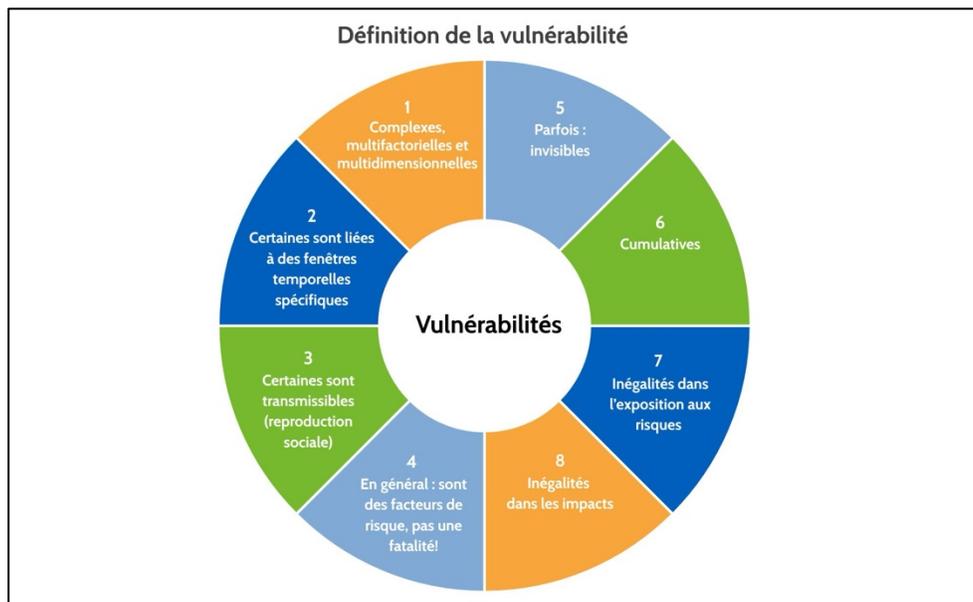
- Le maintien dans le temps des bénéfices obtenus. On peut penser à de nouvelles pratiques d'interventions auprès des enfants ou des parents, ou à l'adoption de nouvelles politiques et mesures.
- L'intégration des activités à l'intérieur de l'offre régulière d'une organisation.
- Le développement des capacités et des compétences d'une communauté et des organisations partenaires.
- La transformation de normes au sein de la communauté.

- La création de nouveaux liens entre les organisateurs et les acteurs d'une même communauté.
- Le maintien d'une gouvernance territoriale soucieuse d'améliorer le parcours de vie des jeunes.

Dans le cadre du plan d'action stratégique territorial COSMOSS, le terme « transformation souhaitée »² est utilisé pour parler du concept de changement durable.

4) Agir pour prévenir la pauvreté et réduire les inégalités sociales

Une des orientations de la planification stratégique 2024-2029 de COSMOSS Bas-Saint-Laurent était de réaffirmer qui sont les jeunes prioritairement visés et de s'assurer de les rejoindre. Une définition de la vulnérabilité a donc été élaborée à partir d'une recension des écrits validés. Cette définition, présentée en huit points, vise à favoriser une compréhension commune de la vulnérabilité et des inégalités sociales chez les jeunes et leurs familles. Elle constitue un repère commun pour guider l'action.

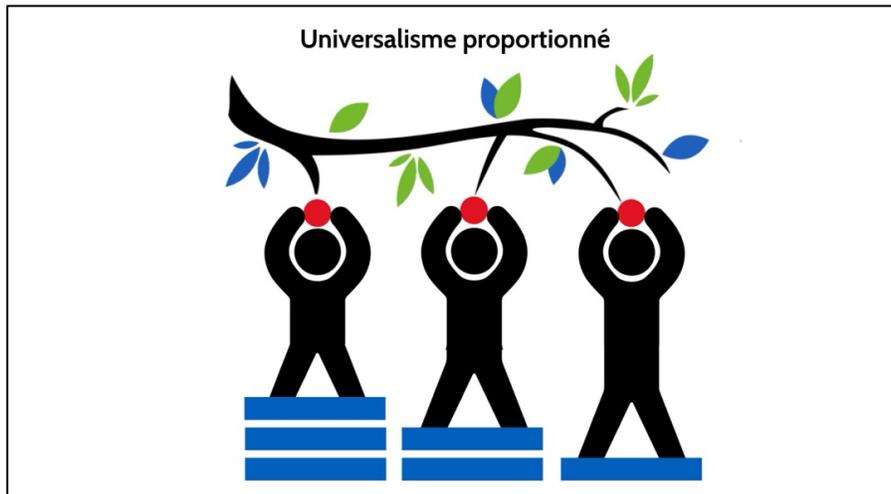


La recension des écrits a aussi permis d'identifier des facteurs de risque et des déterminants associés à la vulnérabilité des jeunes et de leurs familles. Un schéma a été élaboré pour permettre de mieux comprendre l'ensemble des vulnérabilités et le cumul possible des facteurs de risque.

La définition de la vulnérabilité et le schéma des facteurs de risque se retrouvent à la section 7 du présent guide.

² Wolf, T. (2010). Tools for Sustainability, *Global Journal of Community Psychology Practice*.

Pour rejoindre prioritairement les jeunes plus vulnérables et leurs familles, il devient essentiel d'adopter une approche qui soit à la fois équitable et inclusive, soit l'universalisme proportionné. On privilégie ainsi des actions accessibles à tous, tout en adaptant l'intensité du soutien selon les besoins et le niveau de vulnérabilité. Pour la démarche COSMOSS, cela signifie partir des jeunes et des familles les plus vulnérables, puis élargir les actions à l'ensemble de la population, afin que personne ne soit laissé de côté.



6. L'élaboration du plan d'action stratégique et son dépôt au CRC

Tous les trois ans, les partenaires élaborent un nouveau plan d'action stratégique. En bref, l'exercice collectif leur permet de :

- Rassembler les différents réseaux et organisations, autour d'une compréhension commune de la situation des jeunes et d'une vision partagée des changements à générer
- Déterminer précisément les transformations souhaitées et les stratégies à mettre en œuvre pour contribuer à l'amélioration du parcours de vie des jeunes
- Passer d'une offre de service et d'actions dispersées à un plan ayant le potentiel de susciter des changements durables
- Réserver des espaces et des ressources pour intégrer les meilleures pratiques et expérimenter, ainsi que pour saisir des opportunités

Les étapes d'élaboration du plan d'action stratégique

L'élaboration du plan d'action stratégique permet de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la situation de nos jeunes ?
- Que faisons-nous déjà ?
- Que voulons-nous améliorer ?
- Comment comptons-nous y arriver ?

La communauté choisit la méthode de planification qui lui convient le mieux, tout en s'assurant de réaliser les grandes étapes ci-dessous.

VOIR ensemble

- Consolider la mobilisation et l'engagement des acteurs clés.
- Compléter, partager et analyser collectivement un état de situation.

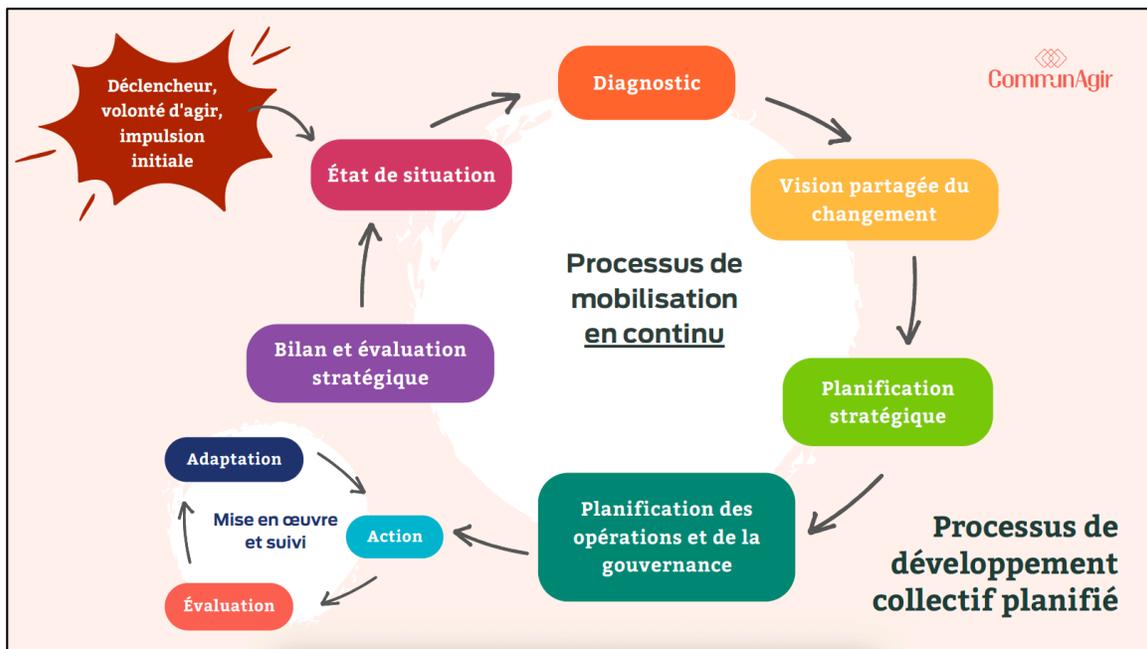
VOULOIR ensemble

- Partager une vision commune de changement durable.
- Choisir des thèmes prioritaires.
- Identifier nos transformations souhaitées.

AGIR ensemble

- Planifier les stratégies et les opérations.
- Actualiser le mode de gouvernance.
- Mettre en œuvre, suivre, évaluer et ajuster son plan en cours de route.
- Actualiser le plan et son budget annuellement, en fonction du bilan.

Chaque étape nécessite le croisement des connaissances.



Les éléments d'appréciation

Les éléments suivants du plan d'action stratégique COSMOSS sont considérés comme des conditions de succès pour atteindre un changement durable :

- Il est complémentaire aux autres plans et politiques, qu'ils soient locaux, ministériels ou gouvernementaux.
- Il s'assure de ne pas dédoubler des services et des actions des organisations.
- Il permet de créer des changements significatifs et durables dans la communauté.
- Il permet de déployer des stratégies en cohérence avec l'état de la situation et avec les transformations souhaitées
- Il témoigne d'une réflexion stratégique et de choix collectifs, où les partenaires définissent ensemble les stratégies à mettre en œuvre, et non d'un appel de projets.
- Il est réaliste et proportionnel à la capacité de mise en œuvre de la communauté.
- Il traduit une séquence logique des différentes étapes pour atteindre la transformation souhaitée, sur une période de trois ans.
- Il est accessible et clair, ce qui permet aux acteurs de se l'approprier, de voir le rôle qu'ils peuvent y jouer et de suivre l'évolution du changement.

Éléments liés aux actions :

- Des actions menées dans une perspective de prévention ; le plus tôt possible dans le parcours du jeune.
- Des pratiques efficaces fondées sur des données probantes, des pratiques prometteuses ou novatrices.
- Des actions qui permettent d'agir directement auprès de l'enfant, du jeune, combinées à des actions qui soutiennent les milieux où ils vivent, grandissent et apprennent.
- Des actions complémentaires entre elles, grâce à des mécanismes de coordination intersectorielle.
- Des actions qui tiennent compte des expériences passées.
- Des actions qui évitent de réinventer ou adapter de nouveau des outils existants.
- Des actions qui contribuent réellement à la transformation souhaitée.
- Des actions dont la poursuite des effets et changements ont été réfléchis en amont. Par exemple, le réinvestissement des connaissances est planifié, pour faire suite à une formation.
- Des actions qui prévoient des dépenses réalistes, raisonnables et nécessaires.
- Des actions adaptées aux jeunes vulnérables et qui dépassent une approche universelle.
- Des actions qui s'associent aux ressources d'expertise des réseaux partenaires.
- Des actions portées par une organisation volontaire, qui s'arriment avec des partenaires.

La culture évaluative

L'évaluation est une pratique encouragée au sein de COSMOSS afin de permettre aux acteurs concernés par la réalisation d'un projet de prendre des décisions éclairées et d'orienter leurs actions afin que le projet atteigne ses objectifs de manière optimale. L'évaluation tient compte à la fois de la mise en œuvre du projet, de ses effets directs et indirects et des gestes qui contribuent à les atteindre.

L'évaluation permet de documenter pour :

- voir et reconnaître ce qui a changé;
- apprendre, décider, créer, bonifier, transformer en opportunité, améliorer en continu;
- s'encourager, promouvoir, renforcer la concertation autour du changement;
- témoigner des changements auxquels COSMOSS a contribué.

La démarche administrative et les balises

La démarche administrative pour l'obtention du soutien financier est simple :

1. Le CLC adopte son plan d'action stratégique tous les 3 ans.
2. Le CLC dépose au CRC son plan d'action stratégique, le 30 avril de chaque année, incluant les besoins financiers.
3. Le CRC analyse et prend les décisions quant au financement.
4. La signature d'une convention de financement entre l'instance régionale mandataire de COSMOSS, soit le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, le CLC et son fiduciaire.

Le budget déposé avec le plan inclut l'évaluation des besoins financiers liés à :

5. La mise en œuvre des stratégies
 - La coordination et la gestion de la démarche

En milieu d'année, le CLC dépose un rapport financier en date du 31 décembre. Ensuite, à la fin de chaque année, le CLC dépose son bilan des actions et son rapport financier final, ainsi que l'actualisation de son plan d'action stratégique et de son budget. Dans la perspective d'un budget accordé pour plus d'une année, les « sommes non investies » en fin de première ou de deuxième année d'activités peuvent être transférées dans l'année suivante, à la suite de l'analyse du CRC.

Les modifications au budget annuel sont possibles pour permettre le transfert entre postes budgétaires, si elles sont inférieures à 1 000 \$ et qu'elles ne dépassent pas le montant total autorisé. Les modifications supérieures à ce montant doivent faire l'objet d'une demande écrite, aux dates suivantes de chaque année : 1^{er} octobre, 1^{er} décembre, 1^{er} février et 1^{er} avril.

Calendrier des obligations

Un aide-mémoire détaillé des dates d'échéance et des engagements fiduciaires est disponible. Ce calendrier précise les dates de dépôt des rapports financiers, des bilans de mise en œuvre, des actualisations de stratégies et des versements financiers selon l'entente en vigueur.

Dépenses admissibles

- Les frais de l'équipe COSMOSS
 - Salaires, honoraires, frais de déplacement et formation
- Les frais d'administration
 - Frais de gestion
 - Matériel de bureau, papeterie, frais de réunion et communications
- Les frais associés aux stratégies
 - Salaires et avantages sociaux, ou honoraires, permettant la réalisation de la stratégie
 - Frais d'animation et d'intervention directe auprès d'un groupe d'enfants, de jeunes et de parents
 - Frais de déplacement des ressources humaines
 - Fournitures
 - Frais de formation
 - Frais de promotion

Dépenses non admissibles

- Les dépenses d'immobilisations
- Le soutien financier en appui à la mission de base d'un organisme
- Les dépenses faisant en sorte que COSMOSS se substituerait aux mesures et aux programmes réguliers des ministères et des organismes gouvernementaux ou aux ressources existantes
- Les dépenses engagées avant la signature de la convention d'aide financière avec le CRC.
- Le déficit budgétaire
- L'aide directe aux jeunes et aux familles : nourriture, vêtements, livres, matériel scolaire, transport individuel, etc.
- L'aménagement et le verdissement de cours, parcs, etc.
- Les dépenses répétitives, nécessaires à la pérennité d'un projet, par exemple les équipements de cuisine et de jardinage.

Les frais d'animation et/ou d'intervention directe auprès des enfants, des jeunes et des parents

L'**animation** d'une activité auprès d'un groupe d'enfants ou de jeunes permet de les sensibiliser ou de les faire participer en vue d'atteindre une des cibles de COSMOSS.

L'intervention directe auprès d'un groupe d'enfants ou de jeunes, implique une action plus ciblée, pour aider les participants à développer des aptitudes (inclure des exemples, comme la gestion des écrans).

Cette intervention doit être réalisée par des ressources d'expertise dans le cadre d'interventions reconnues probantes. Cette intervention doit avoir été adoptée par le CLC dans le cadre de son plan d'action stratégique, se réaliser en dehors des 25 heures de classe, viser un groupe d'individus, et ne doit pas remplacer ou rémunérer les services existants des organisations. De plus, il faut garder en tête que COSMOSS est une démarche de prévention, et non d'intervention spécialisée.

Les frais de transport pour les enfants et les jeunes sont admissibles seulement dans le cadre de stratégies d'animations ou d'interventions directes auprès des jeunes, pour des besoins exceptionnels ne pouvant être comblés autrement. Ces déplacements devront se faire à proximité, au Bas-Saint-Laurent ou en territoire limitrophe.

Les frais de séjour doivent aussi concerner un lieu à proximité, au Bas-Saint-Laurent ou en territoire limitrophe, et demeurer raisonnables.

Bien que les frais de transport et de séjour soient admissibles, l'intervention directe devrait être la principale dépense associée à une stratégie.

Le montant admissible est de 25 000 \$ par année, incluant les frais de séjours et de transport de ces stratégies. Ces frais de transport peuvent atteindre un maximum de 3 000 \$ par année.

Les frais de convivialité et les incitatifs à la participation

Les frais de convivialité font référence aux dépenses engagées pour favoriser les relations sociales et créer une atmosphère amicale entre les partenaires, les jeunes ou les employés d'une organisation. Par exemple : collation, repas, frais d'une activité entre partenaires, frais de séjour.

Les incitatifs à la participation désignent l'ensemble des moyens, avantages ou récompenses mis en place pour encourager et motiver les individus à prendre part à une activité, un événement, un programme ou une initiative spécifique. Exemple : cartes-cadeaux et prix de participation.

Le montant admissible est de 5 000 \$ par année.

7. Les connaissances pour mieux rejoindre les jeunes vulnérables et leurs familles

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2022) définit la pauvreté comme :

« [...] la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des

ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. »

La prévention est au cœur de la lutte contre la pauvreté³ : il faut agir sur les causes profondes, dont les inégalités sociales, et viser des effets durables.

Depuis 20 ans, le Bas-Saint-Laurent a connu des avancées notables en réussite éducative et en développement des jeunes enfants, mais des écarts socioéconomiques persistent. Ces inégalités, accentuées par les répercussions de la crise sanitaire, les changements climatiques et les transformations numériques, influencent durablement les parcours de vie. Elles découlent d'une répartition inégale des ressources essentielles — emploi, logement, alimentation, culture, loisirs, espaces verts et bleus — et fragilisent particulièrement certaines familles.⁴

« Vivre dans des conditions de pauvreté durant la petite enfance constituerait un facteur de risque plus déterminant que la pauvreté à l'âge adulte »⁵

Face à ces inégalités, il est primordial d'intensifier les actions collectives visant à réduire ces écarts afin d'améliorer durablement la santé et le bien-être des jeunes et de leurs familles.⁶

Vulnérabilité : une définition commune pour guider l'action

Dans le cadre de la planification stratégique 2024-2029 de COSMOSS Bas-Saint-Laurent, une des orientations était de réaffirmer qui sont les jeunes prioritairement visés et de s'assurer de les rejoindre. Une définition de la vulnérabilité a donc été élaborée à partir d'une recension des écrits validés.

Cette définition, présentée en huit points, vise à favoriser une compréhension commune de la vulnérabilité et des inégalités sociales chez les jeunes et leurs familles. Elle constitue un repère commun pour guider l'action.

³ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2022). *La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale* [Avis]. Gouvernement du Québec.

⁴ Bernier, N. F. (2021). *Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être*. Institut national de santé publique du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2007). *Riches de tous nos enfants : La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans* (Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec). Direction des communications. Gouvernement du Québec.

⁵ Observatoire des tout-petits. (2021). *Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école ? L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des environnements*. Fondation Lucie et André Chagnon.

⁶ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). *Rapport du directeur national de santé publique 2024 – Portrait de santé de la population selon le parcours de vie : pour agir collectivement*. Gouvernement du Québec.

Définition de la vulnérabilité

1. Complexes, multifactorielles et multidimensionnelles

Multifactorielles : Elles sont causées par une combinaison de facteurs en même temps : sociaux (ex. isolement), économiques (ex. pauvreté), environnementaux (ex. logement inadéquat), biologiques (ex. santé mentale) ou personnels (ex. estime de soi).

Multidimensionnelles : Plusieurs sphères de la vie d'une personne peuvent être affectées simultanément (ex. : santé mentale et bien-être, développement et scolarisation des enfants, accès aux services, conditions matérielles de vie).

Complexes : Les vulnérabilités sont donc complexes parce que plusieurs causes interagissent les unes avec les autres.

2. Certaines sont liées à des fenêtres temporelles spécifiques

Certaines vulnérabilités apparaissent ou s'accroissent à des moments précis de la vie ou en réponse à des événements particuliers (Ex. : divorce parental, transitions scolaires).

3. Certaines sont transmissibles (reproduction sociale)

Les conditions de vulnérabilité peuvent se perpétuer d'une génération à l'autre, notamment lorsqu'elles sont liées à des facteurs structurels comme la précarité socioéconomique ou un accès plus limité aux ressources et aux opportunités.

4. En général : sont des facteurs de risque, pas une fatalité!

Les facteurs de risque augmentent les chances de difficultés, mais ils ne déterminent pas à l'avance le chemin d'un jeune. Avec des facteurs de protection, il est possible de réduire les impacts et changer la trajectoire.



5. Parfois : invisibles

Certaines vulnérabilités ne sont pas visibles à l'œil nu, mais elles peuvent profondément affecter le bien-être (Ex. : insécurité alimentaire, jeune aidant, isolement).

6. Cumulatives

Les effets de différentes vulnérabilités peuvent s'additionner, ce qui augmente considérablement le risque global pour les personnes concernées.

7. Inégalités dans l'exposition aux risques

Les risques de vivre une situation de vulnérabilité ne sont pas les mêmes pour tous.

Certaines personnes sont plus exposées à des facteurs de risque (Ex. : pauvreté, faible scolarité des parents, isolement social ou géographique).

8. Inégalités dans les impacts

Un même facteur de risque ne provoque pas les mêmes effets pour tous : les conséquences varient selon les ressources et le soutien dont dispose chacun.

Ex. :

- deux jeunes subissent de l'intimidation, mais l'un est soutenu, l'autre est isolé;
- deux adolescents vivent la séparation de leurs parents, mais l'un bénéficie d'un environnement stable, l'autre fait face à beaucoup de tension et d'insécurité.

Facteurs de risque et déterminants associés à la vulnérabilité : Qui sont les jeunes et leur famille prioritairement visés ?

La recension des écrits a aussi permis d'identifier des facteurs de risque et des déterminants associés à la vulnérabilité des jeunes et de leurs familles au Québec.

Le schéma *Facteurs de risque et déterminants associés à la vulnérabilité* illustre ces éléments selon les étapes de la vie : grossesse et parentalité, petite enfance, enfance, adolescence et jeunes adultes. Chaque étape met en évidence les principaux facteurs de risque propres au développement de cette période.

Une flèche en haut du schéma rappelle la reproduction sociale, c'est-à-dire la dynamique par laquelle les inégalités peuvent se transmettre d'une génération à l'autre.

Le schéma met aussi en lumière des facteurs de risque transversaux présents à toutes les étapes de vie. Les facteurs liés à la défavorisation socioéconomique sont placés en surplomb des étapes de vie, pour souligner leur rôle déterminant et leur lien direct avec l'objectif historique de COSMOSS : prévenir la pauvreté et réduire les inégalités sociales.

À la base du schéma figurent d'autres facteurs de risque transversaux, soient :

- des expositions de nature sociale et de nature environnementale ;
- des statuts socioculturels pouvant exclure, stigmatiser ou isoler des groupes ou des personnes ;
- des enjeux liés à la santé et aux capacités (bien que ces facteurs de risque soient importants, rappelons que COSMOSS s'inscrit dans une démarche de prévention, et non d'intervention spécialisée en santé).

À noter :

- Bien que le schéma soit organisé par grandes étapes de vie, ces stades sont perméables, ce que traduisent les pointillés autour des blocs.
- Certains facteurs peuvent apparaître ou persister à différents moments du parcours de vie.
- D'autres peuvent se cumuler et se renforcer, accentuant ainsi les situations de vulnérabilité au fil du temps.

FACTEURS DE RISQUE ET DÉTERMINANTS ASSOCIÉS À LA VULNÉRABILITÉ



Reproduction sociale

Grossesse / Parentalité

Petite enfance

Enfance

Adolescence

Jeunes adultes

Défavorisation socioéconomique :

pauvreté (faible revenu ou capital économique), faible scolarité, faible capital culturel, instabilité résidentielle / itinérance, conditions inadéquates de logement, insécurité alimentaire, quartier ou voisinage socioéconomiquement défavorisé, inégalités numériques et/ou de littératie.

Facteurs individuels (parent)

- Grossesse précoce (moins de 21 ans)
- Consommation de substances psychoactives
- Faibles habiletés et/ou compétences parentales
- Stress parental élevé
- Parent avec antécédents d'expériences négatives de l'enfance (ENE)

Facteurs sociaux et relationnels

- Ressources / soutien / réseau social restreint
- Isolement social ou culturel
- Sentiment de solitude
- Isolement géographique

- Retards de croissance, prématurité
- Problèmes comportementaux
- Épisodes d'adversité ou expériences négatives de l'enfance (ENE)**: maltraitance (physique, affective, sexuelle); négligence (physique, affective); épisode(s) d'adversité familiale (voir la section "Certaines expositions : De nature sociale » dans la partie inférieure du schéma)

- *Pour les problèmes comportementaux et les épisodes d'adversité ou d'expériences négatives de l'enfance (ENE), certains auteurs ou organisations incluent la période 0-18 ans, alors que d'autres excluent l'adolescence.
- Période en famille d'accueil ou en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) (anciennement centre jeunesse).

- Retards développementaux (moteurs, langagiers, globaux)
- Faible qualité des services de garde à l'enfance
- Exposition importante aux écrans (moins de 17 mois)

- Intimidation (inclut cyberintimidation)
- Milieu scolaire intermédiaire (IMSE 4-7) ou défavorisé (IMSE 8-10)

- Genre : garçons issus de milieux défavorisés ont moins de chances d'obtenir un diplôme ou une qualification
- Conciliation études-travail : davantage d'élèves issus de milieux défavorisés travaillent ≥16 h/semaine; or travailler ≥16 h/semaine augmente le risque de décrochage scolaire
- Consommation de substances psychoactives
- Grossesse précoce (moins de 21 ans)

Facteurs sociaux et relationnels

- Isolement ou réseau social limité
- Réseau de pairs décrocheurs / qui ne sont plus à l'école
- Sentiment de solitude
- Isolement géographique

- Recevoir ou avoir reçu des services au regard de la LPJ** et/ou de la LSJPA**

- Rôle de proche aidant

- Obstacles au développement et à l'épanouissement : décrochage scolaire, manque d'autonomie

Obstacles à la transition vers la vie adulte :

- absence d'adultes significatifs
- accès limité à la formation
- insertion professionnelle difficile
- manque de ressources adaptées
- faibles opportunités de développement personnel

** : LPJ = Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA = Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

Certaines expositions : De nature sociale : violence conjugale/familiale/communautaire (la subir et/ou en être témoin), incarcération, suicide, deuil, monoparentalité, changement dans la structure familiale (séparation, recombinaison familiale), déménagement, perte d'emploi. De nature environnementale : accès restreint aux espaces verts et/ou aux services (santé, bibliothèque, etc.), exposition à des contaminants.

Certains statuts socioculturels pouvant exclure, marginaliser, stigmatiser ou isoler des groupes ou des personnes : immigration récente (moins de 5 ans), membres des Premières Nations, les Inuit, les Métis, personnes issues de la diversité ethnoculturelle, personnes s'identifiant dans la diversité sexuelle ou de genre, travailleurs du sexe. Noter que cette liste pourrait ne pas être exhaustive.

Enjeux liés à la santé ou aux capacités : problèmes de santé physique ou mentale, déficience physique ou intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme. À noter ici que COSMOSS est une démarche de prévention, et non d'intervention en santé spécialisée.

Comment le schéma peut-il guider l'action ?

- **Avoir une vision globale**
Il permet de comprendre l'ensemble des vulnérabilités et le cumul possible des facteurs de risque.
- **Comprendre les enjeux à chaque étape**
Il aide à repérer rapidement les défis propres à chaque étape du développement.
- **Identifier les jeunes à risque**
Il oriente le repérage des profils de jeunes à rejoindre en tenant compte des facteurs de risque présents dans leur parcours (ex. : adversité précoce, isolement à l'adolescence, difficultés de transition vers l'âge adulte).
- **Intervenir en amont**
Il rappelle d'agir de façon préventive pour éviter que les situations ne se détériorent.
- **Adapter les actions aux réalités observées**
Il sert à orienter les priorités et à ajuster des actions selon les facteurs de risque liés à un enjeu local et leur cumul. Ainsi, il sera possible de mieux répondre aux besoins et aux réalités des jeunes et de leurs familles et de rejoindre ceux qui sont les plus isolés, exclus ou vulnérables du territoire.

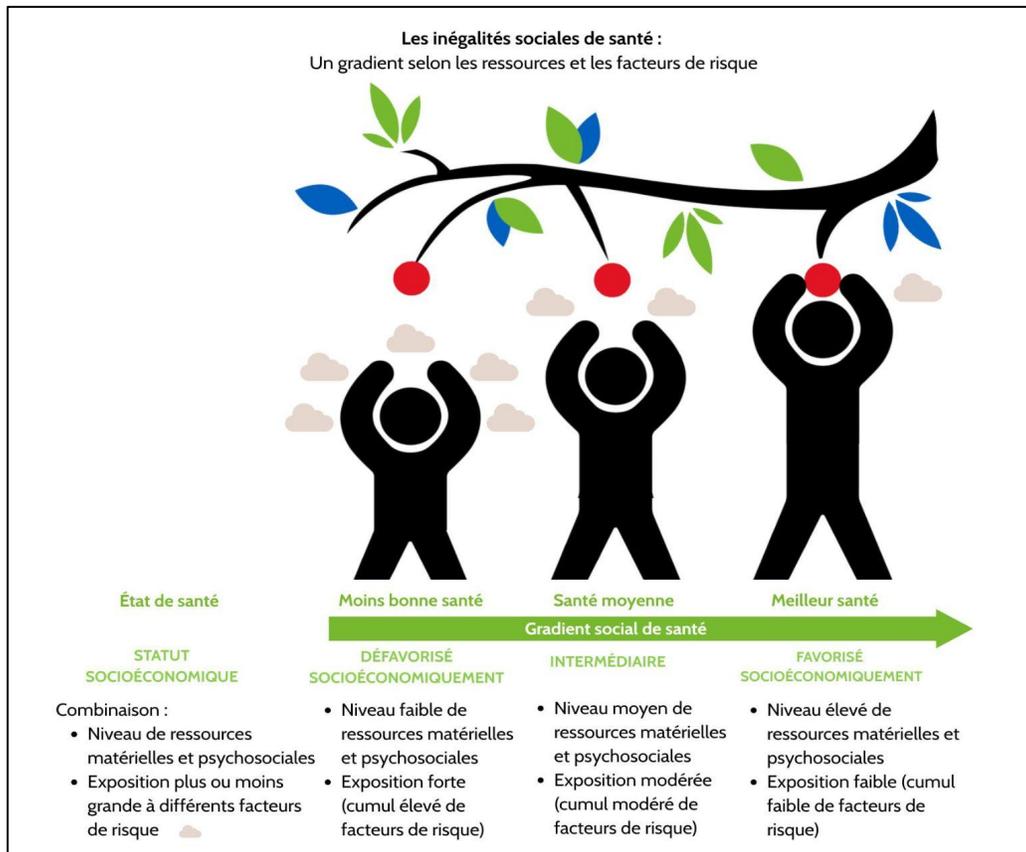
Ainsi, la définition de la vulnérabilité et le schéma des facteurs de risque permettent d'identifier les jeunes vulnérables et leurs familles à rejoindre en priorité, et d'y répondre de manière adaptée, en tenant compte du cumul de risques et de la complexité des parcours de vie.

Pour éviter toutefois d'exclure certains jeunes et leurs familles, cette démarche doit s'inscrire dans une approche d'universalisme proportionné, qui favorise une réponse plus équitable et qui contribue à la réduction des inégalités sociales de santé.

Prioriser sans exclure : l'universalisme proportionné, toujours un principe pertinent

À la lumière de la recension des écrits et des constats qui en ressortent, où les inégalités sociales de santé persistent, le principe de l'universalisme proportionné s'impose plus que jamais comme un repère stratégique pour guider l'action. Cette approche demeure pertinente puisqu'elle permet d'agir de manière équitable sur les inégalités sociales de santé.

Le schéma ci-dessous illustre la façon dont les ressources et l'exposition aux facteurs de risque varient selon la position socioéconomique, générant des différences de santé le long du gradient social.



Source : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (s.d.). Offrir des services dans une perspective d'universalisme proportionné.

Dans un contexte où nous souhaitons rejoindre prioritairement les jeunes vulnérables et leurs familles, il devient essentiel d'adopter une approche qui soit à la fois équitable et inclusive. C'est pourquoi l'universalisme proportionné s'impose comme cadre d'action.

Adapter l'intensité pour les plus vulnérables, c'est améliorer l'accès de tous

Le schéma ci-dessous illustre les limites des approches ciblées (qui peuvent exclure une partie de la population ou stigmatiser) et des approches universelles (qui supposent que tout le monde dispose des mêmes capacités et ressources pour utiliser les services).

L'universalisme proportionné combine leurs forces : il maintient des actions accessibles à tous, tout en adaptant l'intensité du soutien selon les besoins et le niveau de vulnérabilité.

Dans l'approche COSMOSS, cela signifie partir des jeunes et des familles les plus vulnérables, puis élargir les actions à l'ensemble de la population, afin que personne ne soit laissé de côté.

DÉFAVORISÉ SOCIOÉCONOMIQUEMENT

INTERMÉDIAIRE

FAVORISÉ SOCIOÉCONOMIQUEMENT

Approches ciblées



- Rejoint seulement un petit groupe minoritaire.
- Certains passent entre les mailles.
- L'écart entre les groupes demeure.
- Peut être stigmatisantes.
- Vise parfois des conséquences immédiates (ex. aide alimentaire d'urgence),
- sans transformer les causes structurelles des inégalités.



Rejoint seulement
un petit groupe minoritaire



Exclut et passe entre les mailles



Même exclus, continuent
de s'en tirer grâce à leurs avantages.

Approches universelles



- Même soutien sans distinction.
- Suppose une égalité de départ :
 - soit que chacun dispose des mêmes capacités d'utiliser les ressources offertes.
- Cumul de facteurs de risque limitent leur accès et leur capacité à en bénéficier pleinement.
- L'écart se creuse.



Limités dans l'accès et leur capacité
à en bénéficier pleinement



Peuvent être limités dans l'accès leur capacité
à en bénéficier pleinement



Davantage d'accès et de capacités
à en bénéficier pleinement

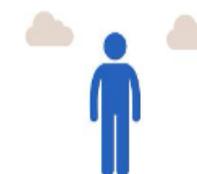
Universalisme proportionné



- Met l'accent sur la qualité des actions, pas la quantité.
- Prend en compte les besoins individuels et les situations particulières des personnes ciblées.
- Adapte l'intensité et la portée des interventions en fonction des niveaux de vulnérabilité identifiés, des besoins spécifiques et des caractéristiques des groupes ciblés.



Soutien adapté
selon l'intensité des besoins



Soutien adapté
selon l'intensité des besoins



Soutien adapté
selon l'intensité des besoins

Concrètement, à COSMOSS, l'universalisme proportionné se traduit en deux étapes

1. Cibler d'abord les jeunes plus vulnérables — en identifiant leurs besoins, en déterminants des actions spécifiques, en adaptant l'intensité et la durée des actions, en renforçant les facteurs de protection et en mobilisant plusieurs partenaires.
2. Élargir ensuite l'offre, si le besoin est prioritaire pour d'autres jeunes — pour favoriser l'équité sans stigmatisation et améliorer globalement l'accès aux ressources.

Cette approche permettra aux porteurs de projets de développer des stratégies à la fois de qualité et mieux adaptées au terrain et à la réalité locale, avec l'espoir de gains collectifs plus importants pour l'ensemble de nos communautés.



8. Références

Bernier, N. F. (2021). *Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être*. Institut national de santé publique du Québec.

Chantier sur le développement des compétences. (2014). Les compétences essentielles à l'agir-ensemble

https://communagir.org/medias/2016/09/dte_vfinale_juin_2014.pdf

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2022). *La prévention: une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale* [Avis]. Gouvernement du Québec.

COSMOSS (2015). *Cadre de référence. Démarche de planification stratégique*.

<https://cosmoss.qc.ca/images/Upload/bas-saint-laurent/cadredereference-pas-cosmoss-16nov15-final.pdf>

Gouvernement du Québec (1998). *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes*.

https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0001163985&locale=fr

Gouvernement du Québec. (2025). *Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035*

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003920/>

Observatoire des tout-petits. (2021). *Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école ? L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des environnements*. Fondation Lucie et André Chagnon.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2007). *Riches de tous nos enfants : La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans* (Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec). Direction des communications. Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). *Rapport du directeur national de santé publique 2024 – Portrait de santé de la population selon le parcours de vie : pour agir collectivement*. Gouvernement du Québec.

Wolf, T. (2010). Tools for Sustainability, *Global Journal of Community Psychology Practice*.

www.gjcpc.org/pdfs/2009-0017-Final%20Version-011410.pdf

9. Annexes

Annexe 1

Aide-mémoire de la gestion des PAS COSMOSS pour les fiduciaires locaux

Dates	Engagements fiduciaires
2027	
31 janvier	Dépôt du rapport financier de mi-année couvrant la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2026.
30 avril	Dépôt du bilan de mise en œuvre couvrant la période du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027. Actualisation des stratégies et du budget associé de l'année 2 (1 ^{er} juillet 2027 au 30 juin 2028).
27 août	Dépôt du rapport financier de l'année complète couvrant la période du 1 ^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 accompagné d'une copie des relevés de paies condensés et honoraires des ressources de coordination couvrant la même période.
30 septembre	Dépôt d'une lettre, adoptée par les membres du CLC COSMOSS, qui adopte les états financiers.
2028	
31 janvier	Dépôt du rapport financier de mi-année couvrant la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2027.
30 avril	Dépôt du bilan de mise en œuvre couvrant la période du 1 ^{er} avril 2027 au 31 mars 2028. Actualisation des stratégies et du budget associé de l'année 3 (1 ^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029).
25 août	Dépôt du rapport financier de l'année complète couvrant la période du 1 ^{er} juillet 2027 au 30 juin 2028 accompagné d'une copie des relevés de paies condensés et honoraires des ressources de coordination couvrant la même période.
30 septembre	Dépôt d'une lettre, adoptée par les membres du CLC COSMOSS, qui adopte les états financiers.
2029	
31 janvier	Dépôt du rapport financier de mi-année couvrant la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2028.
30 avril	Dépôt du bilan de mise en œuvre couvrant la période du 1 ^{er} avril 2028 au 31 mars 2029.
25 août	Un rapport financier de l'année complète couvrant la période du 1 ^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029 accompagné d'une copie des relevés de paies condensés et honoraires des ressources de coordination couvrant la même période.
30 septembre	Dépôt d'une lettre, adoptée par les membres du CLC COSMOSS, qui adopte les états financiers.

Annexe II

Foire aux questions (FAQ)

Pourquoi dit-on que COSMOSS n'est pas une organisation?

C'est une démarche volontaire de concertation intersectorielle qui réunit plusieurs organisations. Il faut rappeler que COSMOSS n'a pas d'existence juridique et légale.

Pourquoi dit-on que les partenaires sont des « partenaires COSMOSS » et non des « partenaires de COSMOSS »?

Parce que les partenaires SONT COSMOSS! Ils sont associés à cette démarche comme partie prenante. Ce sont eux qui portent la démarche et ils voient bien la plus-value des actions collectives dans la poursuite de la mission de leur organisation. L'identité de COSMOSS, c'est la démarche concertée des partenaires.

Est-ce que le fonctionnement est le même dans tous les territoires?

Les rôles et mandats des CLC et des équipes sont sensiblement les mêmes, mais la structure de concertation et l'organisation des travaux s'adaptent aux choix des décideurs locaux. Les gouvernances sont établies pour favoriser une mise-en-œuvre optimale du PAS et complémentaire aux autres concertations.

Qui est responsable de la gestion des ressources humaines COSMOSS?

Le fiduciaire est l'employeur légal des ressources COSMOSS de son territoire de MRC et à ce titre, doit s'acquitter des tâches inhérentes à ces responsabilités. Toutefois, afin d'agir en cogestion, il est suggéré aux CLC de nommer un comité de gestion pour soutenir le fiduciaire dans le processus d'embauche et d'évaluation de rendement du personnel COSMOSS.

De quelle façon sont identifiées les priorités et les stratégies?

Les priorités ainsi que les stratégies qui en découlent résultent d'un diagnostic établi collectivement par différents comités de travail et correspondent donc à des choix éclairés. Les actions identifiées par les partenaires sont bien sûr définies autour des cinq enjeux de COSMOSS et doivent cibler la clientèle 0-30 ans et leurs familles. Elles doivent aussi être en cohérence avec les transformations souhaitées, les politiques et les orientations des réseaux partenaires. Le CLC possède la vue d'ensemble et adopte le PAS et son budget d'opération.

D'où provient le budget de la démarche COSMOSS?

Le budget est un maillage de plusieurs leviers financiers confiés au CRC COSMOSS, issus de la Fondation Lucie et André Chagnon, du ministère de l'Éducation, du CISSS du Bas-Saint-Laurent, de l'Entente sectorielle de développement social, des quatre Centres de services scolaires, de M361 et des revenus d'Intérêts générés par le Fonds de dotation COSMOSS.

Annexe III

Liste d'acronymes

COSMOSS BSL

CRD : Collectif régional de développement du BSL. Mandataire régional de la démarche.

CRC : Comité régional de coordination

ÉRA : Équipe régionale d'accompagnement

TIR SHV : Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie

IRC PS : Instance régionale de concertation en persévérance scolaire

COTIM : Comité de travail inter-MRC - Rassemble l'équipe régionale ainsi que les coordonnateurs et agents de liaison des équipes locales

COSMOSS Local

CLC : Comité local de coordination

ÉLA : Équipe locale d'accompagnement

Plans d'action

PAS : Plan d'action stratégique

Partenaires - Bailleurs de fonds

FLAC : Fondation Lucie et André Chagnon

MTESS : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Services Québec)

MEQ : Ministère de l'Éducation

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur

Santé Québec -Établissement CISSS BSL : Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

CSS : Centre de services scolaires

MRC : Municipalité régionale de comté

Enjeux COSMOSS et autres acronymes

DTP : Développement de tout-petits

MVPA : Mode de vie physiquement actif

SAPT : Saine alimentation pour tous

PS : Persévérance scolaire

PAVA : Passage à la vie adulte

PM : Prévention de la maltraitance

CÉT : Conciliation études-travail

ASP : Aspirations scolaires et professionnelles

GSTP : Grande semaine des tout-petits

JPS : Journées de la persévérance scolaire